



ECOLE FONDAMENTALE SPECIALISEE
SAINTE-GERTRUDE

CHEMIN DE WISBECQ, 2
7940 BRUGELETTE

Tél. : 068/45 49 42 – Fax : 068/45 55 69

direction.primaire@sainte-gertrude.be – sainte-gertrude1.com

Direction : Nadine DUBOIS

Brugelette, le 27 août 2024

Chers Parents, Madame, Monsieur,

C'est avec une immense joie que nous accueillons vos enfants en cette nouvelle rentrée scolaire. Nous avons à cœur de leur offrir un environnement propice à l'épanouissement de leurs capacités intellectuelles et affectives, dans un cadre d'éducation religieuse et humaine, empreint de la joie de la découverte et de l'amitié.

Afin de garantir le succès de chaque élève, il est essentiel que nous travaillions en étroite collaboration. Nous vous encourageons à veiller à ce que votre enfant bénéficie d'un temps de repos suffisant, et à l'encourager dans la persévérance et l'effort nécessaires à son apprentissage.

Chaque élève disposera d'un journal de classe que nous vous prions de signer quotidiennement.

En cas de préoccupations ou pour discuter des progrès de votre enfant, n'hésitez pas à contacter la direction de l'école aux numéros suivants : +32(0)68/45 49 42 ou +32(0)475/655 232.

Vous trouverez dans les pages suivantes divers renseignements utiles qui, nous en sommes convaincus, vous seront d'une aide précieuse au cours de l'année.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez une fois de plus cette année et vous assurons, chers Parents, Madame, Monsieur, de tout notre dévouement.

*Avec nos sincères salutations,
Pour les membres de l'équipe éducative,
Etienne CLAUS, Directeur.*

1. Contact téléphonique :

Pour joindre l'école : composer le 068/45 49 42 (de l'étranger le 0032 68/45 49 42). Si le répondeur est branché : laissez votre message et vos coordonnées après le bip sonore, nous vous contacterons dès notre retour.



Courriel : direction.primaire@sainte-gertrude.be
secretariat.primaire@sainte-gertrude.be

Contact par site internet :
sainte-gertrude1.com/contact

Direction : Mr Claus

Secrétariat : Mme Mary

2. Contact avec le centre P.M.S.S. :

Rue Paul Pastur, 104

B-7800 ATH

Tél : +32 (0) 68 28 34 47

cpmss.libre.ath@skynet.be

<https://cpmslibreho.wordpress.com/cpms-specialise-de-ath/>



Psychologues : Mme Nathalie Bombois (nathalie.bombois@pmslibreho.be)

Infirmière : Mme Charlotte Di Silvestro (charlotte.disilvestro@pmslibreho.be)

Assistante sociale : Mme Noémie Altruy (noemie.altruy@pmslibreho.be)

Une présence du P.M.S.S. est assurée à l'école, sur rendez-vous, chaque jour de la semaine à l'exception du mercredi.

3. Mutuelle :

Chaque nouvel élève remet une photocopie de sa carte d'identité et/ou de sa carte ISI+.

4. Allocations majorées :

La direction de l'école est à votre disposition pour tous renseignements concernant les demandes d'allocations majorées.

5. Heures de classe :



Classes à pédagogie adaptée

*De 8h55 à 10h35 ;
Collation en classe de 10h15 à 10h30 ;
Récréation de 10h35 à 10h45 ;
De 10h50 à 11h40 (reprise des
cours) ;
Repas de 11h40 à 12h15 ;
Récréation de 12h15 à 12h45 ;
Reprise des cours de 12h50 à 14h05 ;
Récréation de 14h05 à 14h20 ;
Fin des cours à 15h35*

6. Accueil des enfants :

À partir de **8h30**, les enfants sont accueillis et surveillés par les instituteurs et la puéricultrice.

7. Boissons :

Les élèves qui prennent leurs tartines peuvent se faire servir un potage pour 50cents qui seront comptabilisés via la facture de décompte périodique.

8. Transport scolaire :



- ✚ Le personnel de convoyage n'est légalement responsable qu'à partir du moment où l'enfant est pris en charge, dans le car même, par le transporteur.
- ✚ Sauf si leur handicap les en empêche, le ministère peut imposer aux parents de conduire leur enfant jusqu'à un point d'arrêt distant au maximum de 500 mètres de leur domicile.

- ✚ Les élèves doivent être prêts à embarquer quelques minutes avant l'arrivée du bus au point d'arrêt.
- ✚ Les heures de ramassage peuvent parfois varier selon les circonstances.
- ✚ Pour des problèmes de transport : téléphoner à Madame Mary au +32 (0)68/45 49 42.
- ✚ Si un déménagement est prévu, il est impératif de prévenir l'école deux semaines à l'avance.

9. Assurances :

Les élèves sont assurés pour les accidents survenus à l'école et sur le chemin de l'école. Nous signalons que l'assurance scolaire vous enverra directement un mail de confirmation lors d'une déclaration d'accident.

10. Célébrations eucharistiques :

Comme chaque année, les enfants ont la possibilité de se préparer aux différentes célébrations eucharistiques organisées par notre école.

Si vous désirez obtenir des renseignements, veuillez vous adresser au professeur de religion de votre enfant (Mme Coralie T., Mme Caroline J., M. Vincent S.).



11. Internat : Centre Sainte-Gertrude

Renseignements « service admission » au +32 (0)68/45 74 50 (lundi 9h à 10h - mercredi 9h à 12h - vendredi 9h à 17h uniquement).

12. Repas à l'école (Firme Sorest-Depoître) :

Je rappelle l'importance de prévenir au moins la veille quand votre enfant doit prendre un repas complet. Les repas sont payables via la facture de décompte périodique.



Tarif des repas : 3,50 euros pour les élèves de maternelle et 4 euros pour les élèves du primaire. Ce tarif comprend le potage, le plat principal, un dessert et une boisson à volonté.

Les commandes sont centralisées chaque matin par M. Laurent G. (le secrétariat se charge d'établir les décomptes via une facture). Dans la mesure du possible, nous vous encourageons à privilégier les paiements par virement bancaire.

Réunion des parents :

La 1^{ère} réunion des parents aura lieu le **vendredi 11 octobre 2024** de 16h à 18h30 et sera **suivie de notre repas des parents et amis le même soir**.

Les parents qui désirent rencontrer le (la) titulaire de leur enfant durant le premier trimestre (octobre, novembre), durant le second trimestre (janvier, février) ou durant le troisième trimestre (avril, mai) peuvent prendre rendez-vous avec celui-ci par l'intermédiaire du journal de classe.

La deuxième réunion des parents aura lieu le **vendredi 13 décembre 2024** de 16h à 18h30.

La troisième réunion des parents aura lieu le **jeudi 24 avril 2025** de 16h à 18h30.

La dernière réunion, le **mardi 1 juillet 2025** de 16h à 18h30.



13. Absences :

Le professeur doit être averti, en cas d'absence ou de retard, du motif exact au moyen d'un billet signé. Pour des absences, à partir du 3^e jour, le certificat médical est obligatoire. Vous pouvez contacter les éducateurs au 0493/88 55 65 ou 0493/87 78 37 pour signaler : l'arrivée tardive, le départ avancé, un souci de repas, ... Par mail : educateurs.primaire@sainte-gertrude.be

14. La possession et l'utilisation du GSM (téléphone mobile) :

Nous avons parfois constaté quelques utilisations déviantes des téléphones portables au sein de l'établissement : échanges de messages, appels aux parents, prises de photos...

Nous réaffirmons que si la possession d'un GSM par votre enfant est tolérée, son utilisation est, par contre, strictement interdite dans l'enceinte de l'école. Le GSM restera donc éteint pendant toute la journée et dès l'entrée dans l'établissement.

Notre Règlement d'Ordre Intérieur est très clair à ce sujet et des sanctions sévères seront prises en cas d'infraction. Il y va de l'intérêt et du respect de chacun.

Lorsqu'un enfant emporte un objet non pédagogique à l'école (GSM, etc.), nous vous rappelons que nous ne sommes pas responsables en cas de perte, de vol ou d'échange.



15. Natation (obligatoire sauf certificat médical) :

Une fois toutes les 2 semaines. Tenue demandée :

- ✚ Un sac de natation + serviette ;
- ✚ Un maillot de bain (pas de short) ;
- ✚ Un bonnet de bain est conseillé et disponible à la demande au prix de **5 euros** ;
- ✚ Si nécessaire, brassards gonflés d'avance.

Ces différents objets peuvent être marqués au nom de l'élève.

Pour être dispensé du cours de gymnastique ou de natation, un **certificat médical** est requis.

Prix de la séance de natation : **7 euros** (couvrant l'entrée et le transport).



16. Gymnastique :

Deux fois par semaine.

En fonction du projet classe de votre enfant, une tenue sera précisée par le titulaire.

17. Les fournitures classiques :



En fonction du projet classe de votre enfant, des fournitures peuvent être demandées en ce début d'année scolaire par le titulaire :

✚ **Pour les Maternelles et la Maturité 1 et 2 :**

Les enfants doivent apporter à l'école un cartable et une trousse vide uniquement.

✚ **Pour les Maturités 3 et 4 :**

- ✚ Un cartable ;
- ✚ Un plumier (trousse) avec crayon gris, gomme, taille-crayons ;
- ✚ De la colle, des ciseaux ;
- ✚ Des crayons de couleur ;
- ✚ Un cahier de brouillon ;
- ✚ (Classeurs ou cahiers à la demande du titulaire) ;
- ✚ (Deux fardes (chemises) à glissière).



18. Calendrier des congés pour l'année scolaire 2024-2025

- ✚ Journée pédagogique : le jeudi 26 septembre 2024 (pas de garderie)
- ✚ Fête de la Communauté française : le vendredi 27 septembre 2024 ;
- ✚ Congé d'Automne (Toussaint):
du lundi 21 octobre au vendredi 01 novembre 2024;
- ✚ Fête de l'Armistice lundi 11 novembre 2024 ;
- ✚ **Conseil de classe** : le mardi 19 novembre 2024 ;
- ✚ Vacances d'Hiver (Noël) : du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025 ;
- ✚ Journées pédagogiques : jeudi 16 janvier 2025 et vendredi 17 janvier 2025 (pas de garderie)
- ✚ Vacances de détente (Carnaval) : du lundi 24 février au vendredi 07 mars 2025 ;
- ✚ Lundi de Pâques : le 21 avril 2025 ;
- ✚ Vacances de Printemps (Pâques) : du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025 inclus ; **NOTE** : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques ;
- ✚ **Ascension** : le jeudi 29 mai 2025
- ✚ **Journée de conseil de classe** : le vendredi 30 mai 2025
- ✚ **Journée pédagogique** : le vendredi 6 juin 2025 (pas de garderie)

- ✚ **Pentecôte** : le lundi 9 juin 2025 ;
- ✚ **Conseil de classe** : le vendredi 04 juillet 2025.

19. Manifestations à l'école :

- ✚ **Photos scolaires** : le mardi 8 octobre 2024 ;
- ✚ **Réunion des parents et Repas** : le vendredi 11 octobre 2024
- ✚ **Blind-test musical** : le samedi 12 octobre 2024 ;
- ✚ **Visite de Saint-Nicolas** : le vendredi 06 décembre 2024 ;
- ✚ **Marché de Noël** : le vendredi 13 décembre 2024 ;
- ✚ **Réunion des parents et remise des bulletins** : le vendredi 13 décembre 2024 ;
- ✚ **Célébration et goûter de Noël** : le jeudi 19 décembre 2024 ;
- ✚ **Classes de dépaysement** : semaine du 17 février au 21 février 2025 ;
- ✚ **Fancy-fair** : le samedi 12 avril 2025
- ✚ **Réunion des parents** : le jeudi 24 avril 2025 ;
- ✚ **Célébration** : le vendredi 25 avril 2025 ;
- ✚ **Réunion des parents et remise des bulletins** : le mardi 1 juillet 2025 ;
- ✚ **Journée festive** : le jeudi 3 juillet 2025
- ✚ **Fin des cours** : le jeudi 3 juillet 2025 à 15h40.



Vous pouvez retrouver toutes les dates (réunions parents/remise des bulletins, congés, jours fériés, journées pédagogiques, évènements, etc.) dans le calendrier sur la page d'accueil de notre site :

sainte-gertrude1.com

22. Ventilation des frais

Le décret du 12 juillet 2001 prévoit qu'avant le début de l'année scolaire et à titre d'information, une estimation du montant des frais réclamés et de leur ventilation soit portée à la connaissance des parents.

C'est pourquoi, nous voulons, dès à présent, vous informer des frais qui peuvent être réclamés à votre enfant.

Les montants indiqués resteront inchangés durant toute l'année scolaire. Pour le reste, il s'agit de prévisions. C'est ainsi, que si en cours d'année, une activité, visite, exposition, classes de dépaysement ou autre venaient à être organisés, vous en seriez informés au préalable par le titulaire de classe ou la direction.

Frais obligatoires :

-Piscine : 7 € (voir horaire annuel).

-Différentes activités pédagogiques, citoyennes, sportives, culturelles, artistiques, ... Entrées et déplacements au prix coutant communiqué par le titulaire.

-Classes de dépaysement : prix communiqué par le titulaire.

Frais facultatifs :

-Hippothérapie à déterminer (changement de convention avec la Ferme de Jack)

-Excursions scolaires

-Mouchoirs, lingettes

-Abonnements à des revues diverses

Services proposés par l'école :

-Repas complets : 3,50€ pour les maternelles ou 4€ pour les primaires.

-Potage : 2€/semaine

-Garderies organisées sur place via le service accueil temps libre de la commune de Brugelette.

N.B. : Les bénéfices provenant des ventes (boissons, collations saines, ...) et marché de Noël sont entièrement redistribués aux enfants pour la diminution du coût (transport pour une activité extérieure, séjour des classes de dépaysement, d'un voyage scolaire, d'activités pédagogiques ou extra-scolaires, ...)